

COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le 29 novembre deux mille vingt trois, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2023

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absent excusé : M. Alain PELISSIER, Mme Adeline PALANQUE

Secrétaire de séance : M. ALETRU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION N°DE_2023_059
ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DE L'AUDE

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, ainsi que les statuts, Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A adopté à l'unanimité des présents

- AUTORISE l'adhésion à cette association pour l'année 2024
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire,
Isabelle SIAU

